

Ce compte-rendu a pour objectif de reprendre les principaux échanges et de transmettre les essentielles informations communiquées lors de cette réunion.

#### Ordre du jour :

- I. Présentation de l'application HeHOP, par les représentants de l'association HeHop (Help for Hope).
- II. Préparation de la réunion du mercredi 26 janvier 2022, dans le cadre de la lutte contre les violences faites aux femmes, présidée par le Préfet, Monsieur Laurent HOTTIAUX.
  - ✓ Bonnes pratiques mises en place par les communes des Hauts-de-Seine.
- III. Partage des actions menées par vos communes, pour la Journée Internationale pour les Droits des Femmes, le 8 mars prochain.

#### Accueil:

Madame **Leïla LARIK**, Maire-Adjointe de Villeneuve-la-Garenne et Responsable du réseau Egalité Femmes – Hommes 92, remercie les Elu.e.s pour leur présence.

Elle adresse aussi ses remerciements à Madame **Jeanne DEFRANOUX**, Maire-Adjointe de Boulogne-Billancourt, qui a convié le Réseau au sein de la commune. Mais au regard de la situation sanitaire qui se complexifie de jour en jour, il a été privilégié d'adopter un format en visioconférence.

Après un rappel de l'ordre du jour, Madame **Leïla LARIK** invite Madame **Sandy BEKY**, Présidente de l'association HeHop a présenté l'application HeHOP.

 I. Présentation de l'application HeHOP, par les représentants de l'association HeHop (Help for Hope)

Madame **Sandy BEKY**, Présidente de l'association HeHop, présente l'application « HeHop » utilisant la blockchain, pour aider les victimes de violences.

La blockchain est une technologie permettant de stocker tout fichier numérique et de le rendre infalsifiable.

Quelques données de l'Inspection générale de la Justice, en France :

- 14% des victimes portent plainte, 80 % des dossiers sont classés sans suite.
- Seulement 20% des auteurs sont condamnés, pour les plaintes instruites.
- 50% de récidives.
- Le nombre de féminicides reste conséquent.



Ces chiffres sont quasiment équivalents dans les autres pays, voire pire. Ce sont ces informations qui ont été à l'origine de ce projet.

Après un travail de collaboration avec la Police et la Gendarmerie, HeHop a été lancée en juin 2020. C'est une application gratuite, téléchargeable sur un téléphone portable.

Elle permet à une victime de déposer au sein d'un coffre-fort numérique, des preuves de violences : photographie, vidéo (5 min), enregistrement audio (20 min). Ce sont ainsi des éléments tangibles qui peuvent instruire un dossier judicaire. Ces preuves sont géolocalisées, cryptées et sécurisées de manière infinie (indestructible). C'est une certification numérique.

Les autorités judicaires peuvent ensuite accéder au « coffre-fort » de la personne propriétaire du compte, pour consulter ces pièces et les ajouter au dossier, lors du dépôt de plainte.

Lors du téléchargement de l'application, aucun email de confirmation d'inscription n'est transmis pour une question de sécurité et l'icône peut être modifié, afin d'éviter de susciter la curiosité d'autrui.

Les victimes de violences ou les témoins (amis, familles) peuvent utiliser cet outil numérique.

Les prestataires qui travaillent sur ce système de stockage de données sensibles, ont toutes les accréditations nécessaires (CNiL...).

Le premier financement a été obtenu grâce à l'obtention d'un prix, lors d'un tournoi de l'innovation sociale, organisé par la Fondation Kering et par l'IEB Institue (au niveau européen) : lauréat du concours en 2019.

Les autres partenaires financiers sont en règle générale privés : L'Oréal, Eurelis...L'application étant gratuite, il est important d'avoir des ressources financières.

Aujourd'hui, l'objectif est de développer cette application (dont le déclenchement à distance) afin de la rendre de plus en plus discrète et de répondre aux besoins des utilisatrices et des utilisateurs.

En 2021 : 17 000 téléchargements, plus de 3 00 900 fichiers enregistrés et sécurisés. Ces données pour instruire des dépôts de plaintes ont pu être utilisées.

Les prescripteurs (interlocuteurs) sur le terrain (en contact direct avec les victimes) sont d'une grande variété : CCAS, collectivités territoriales, Gendarmerie, Police nationale, médecine du travail...



En termes de communication, il est mis à disposition des stickers, des marque-pages, des flyers et des affiches personnalisables. La communication est faite via les réseaux sociaux et la presse.

Madame **Leïla LARIK**, remercie Madame **Sandy BEKY**, pour cette présentation. Elle précise que la promotion de cette application est faite au sein de la commune de Villeneuve-la-Garenne, à travers une convention adaptée entre la municipalité et l'association HeHop.

Elle invite les Elu.e.s à échanger et à poser d'éventuelles questions.

## √ Échanges, questions-réponses.

Madame Claire GABIACHE, Conseillère municipale déléguée, s'interroge sur ce que contient la convention.

Madame **Leïla LARIK** répond que selon les besoins et les moyens de la commune, elle est adaptable.

Pour Villeneuve-la-Garenne, il s'agit d'un support de communication à travers le journal municipal, le site Internet, la mise à disposition de locaux, lors de réunions d'informations ou pour recevoir des associations, ou encore convier « HeHOP » à des colloques ou des événements. C'est aussi promouvoir cette association pour qu'elle puisse se faire connaître et avoir de nouveaux partenaires financiers.

Madame **Nassera HAMZA**, Maire-Adjointe de Suresnes, fait part de ses craintes de voir cette application se développer et être connue et reconnue par les victimes mais aussi les agresseurs.

Madame **Sandy BEKY** confirme cet aspect, il est difficile de cloisonner le rayonnement de cette application aux seules victimes mais il est aussi important de travailler sur l'effet dissuasif.

Madame **Saïda BELAID**, Maire-Adjointe de Meudon, rappelle que durant le confinement, il était beaucoup plus difficile d'aider les victimes. La piste du CCAS pour les collectivités a vraiment tout son sens. Dans l'accompagnement de l'information, au sein d'association, elle s'interroge sur l'aspect financier : qui prend en charge ? La Fédération nationale des Centres d'Information sur les droits des femmes et des familles (FNCIDFF) ?

Madame **Sandy BEKY**, indique que le coût technologique de l'application est particulièrement important, pour HeHop. La FNCIDFF peut effectivement être sollicitée par des communes mais aussi des associations comme l'Union Nationale des Familles de Féminicide (UNFF).



Madame Claire GALLIOT, Conseillère municipale déléguée d'Issy-les-Moulineaux, indique que cette application pourrait être présentée aux élèves de collèges et de lycées.

Madame **Jeanne DEFRANOUX**, Maire-Adjointe de Boulogne-Billancourt, demande si des statistiques ont été publiées pour cette application : classes sociales, tranches d'âge...

Madame **Sandy BEKY**, indique qu'il serait possible de mettre en place des statistiques, si l'association employait un analyste data. Aujourd'hui, ce n'est pas sa volonté. De plus, de nombreuses données lors de l'inscription ne sont pas obligatoires.

Madame **Leïla LARIK** rappelle que l'application « HeHop » est un outil qui permet de stocker des preuves. Il est nécessaire de se servir de tous les leviers. C'est aussi de lancer un message aux victimes que des soutiens existent, pour les aider à sortir de cette violence.

Elle propose d'échanger avec les Elu.e.s qui souhaiteraient avoir des informations complémentaires sur la convention, après la réunion.

Elle remercie Madame **Sandy BEKY** et **Stéphane MARTINEAU** de l'association HeHop, pour cette présentation.

- Préparation de la réunion du mercredi 26 janvier 2022, dans le cadre de la lutte contre les violences faites aux femmes, présidée par le Préfet, Monsieur Laurent HOTTIAUX.

A l'occasion de cette réunion, Monsieur **Grichka REDJALA**, Délégué départemental aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes a sollicité Madame **Leïla LARIK**, en sa qualité de Responsable du Réseau Égalité Femmes – Hommes 92, pour présenter des actions menées par les Elu.e.s au sein des communes des Hauts-de-Seine.

Il s'agit de valoriser toutes les initiatives locales innovantes qui ne sont pas forcément liées aux plans interministériels de lutte contre les violences, ces dernières années.

#### À titre d'exemples :

- Le déploiement d'instance spécifique en matière de violence faite aux femmes au sein des CLSPD,
- Les actions menées au sein des CCAS.
- Le pilotage des rapports municipaux « Égalité Femmes Hommes »,



- Les plans d'actions dans le milieu professionnel,
- Les formations dédiées aux agents municipaux,
- L'organisation des colloques ou des débats...

L'objectif est de présenter au Préfet tout ce que les collectivités (Elu.e.s et services) mettent en place sur le terrain.

Madame **Claire GABIACHE** propose de transmettre ces informations sous forme de note.

Madame **Linda FALI**, Maire-Adjointe de Châtillon, propose également d'échanger sur l'ensemble des bonnes pratiques.

Une problématique récurrente est celle du logement. Il serait judicieux d'organiser une réunion spécifiquement sur ce sujet.

A Châtillon, il est mis en place les nuitées d'urgence, des bons taxis. Le contrat local contre les violences sexistes a été signé, le 25 novembre dernier, comme à Suresnes, la 1ère commune à avoir mise en place ce dispositif.

Mais la question du logement est constante. Des difficultés sont observées avec la DRIHL. Les nuitées au sein des hôtels sont parfois décentrées des lieux de vie des victimes et de leurs enfants.

Madame **Leïla LARIK** est tout à fait favorable à cette proposition. Elle tient également à ce que les Elu.e.s expriment leurs attentes et leurs souhaits afin de pouvoir travailler ensemble sur certaines thématiques.

Madame Françoise GAGNARD, Maire-Adjointe de Fontenay-aux-Roses, confirme que le logement est un point hautement sensible. Elle ajoute qu'au sein de la commune, une très grande majorité de femmes menacées d'expulsion qui sont dans la précarité avec des enfants, sont aussi à l'origine des victimes de violences familiales. Ce sont des femmes qui arrivent souvent trop tard aux services d'aides et qui n'ont jamais osé demander un soutien auparavant. Il faut absolument éviter cette étape d'expulsion qui exclut des femmes et leurs enfants de la société. Cela les plonge dans un isolement total. La crise a exacerbé ce phénomène de précarité relationnelle.

Il faudrait pouvoir déployer des moyens singuliers par la Préfecture et par le Département.

Monsieur **Vincent MARCHAND** fait part d'une initiative au sein de quelques départements. Il s'agit de la création de résidences comprenant un service hôtelier d'accueil, avec une prise en charge sociale très forte.



La prise en charge financière revient à la Préfecture. La première étape est de trouver un lieu de construction ou un bâtiment à rénover, au sein des communes.

Madame **Anne CLERC**, Préfète des Hauts-de-Seine déléguée à l'égalité des chances, travaille actuellement sur ce sujet en lien avec l'AMD 92.

Pour la question de l'expulsion, il faudrait se rapprocher de la Commission de coordination des actions de prévention des expulsions des Hauts-de-Seine (CCAPEX).

Madame **Leïla LARIK** en fera part au Préfet lors de son intervention. Elle souhaite également souligner que de nombreux appels à projet ont été lancés. Il est nécessaire que ces informations puissent entre transmises aux services concernés. L'objectif est de partager des initiatives pertinentes.

Madame **Chantal BRAULT**, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire, est favorable à la diffusion de l'ensemble des actions, des documents, des communications. Il est effectivement important de partager.

Madame Leïla LARIK, remercie les Elu.e.s pour ces interventions et propose de passer au point suivant.

- Partage des actions menées par vos communes, pour la Journée Internationale pour les Droits des Femmes, le 8 mars prochain.

Madame **Leïla LARIK** précise que même si les communes n'attendent pas le 8 mars pour agir, il semble important d'échanger sur les événements organisés, au sein des Hauts-de-Seine.

Madame **Saïda BELAÏD** confirme que la journée du 8 mars permet de faire un rappel de la mobilisation et des actions menées par les services municipaux. Le rapport annuel de la commune vient d'être finalisé. Il sera présenté lors du conseil municipal. C'est très mobilisateur pour l'ensemble des agents et de la population.

Pour cet événement, la commune a toujours un fil conducteur. Cette année, ce sont les sciences et la culture, pour sensibiliser les filles aux matières scientifiques : interventions de physiciennes au sein des établissements scolaires.

Une exposition sur la place et le rôle des femmes dans l'immigration empruntée au Centre Hubertine Auclert, sera également proposée avec des témoignages de femmes issues de l'immigration.



Le Bus Santé du Département sera également présent sur 2 sites de la commune. Plusieurs pièces de théâtres, des sensibilisations seront également destinées aux jeunes.

Madame **Linda FALI** précise que des formations sont proposées durant toute la mandature aux agents : harcèlement sexiste au travail...

Le Santé bus interviendra la semaine du 8 mars, au sein de la commune.

À la suite d'une remontée d'informations, il est organisé une marche exploratoire, avec les habitantes, les personnels de la voirie et quelques Elu.e.s pour repérer les lieux moins éclairés, ou suscitant un sentiment d'insécurité.

Il sera mis en place un groupe de « concertation » de citoyennes et de citoyens, qui pourront se réunir régulièrement, afin de coconstruire les programmes du 25 novembre et du 8 mars et de porter une réflexion, sur la place de la femme au sein de la ville.

Madame **Jeanne DEFRANOUX** évoque une précédente exposition itinérante sur la thématique du sport, pour amener le sujet de l'Égalité Femmes – Hommes, auprès des jeunes, à travers 8 championnes de judoka.

Cette année, ce sera axé sur le milieu professionnel et la mise en avant de femmes qui exercent des métiers ou des hommes qui exercent des métiers de femmes.

Les centres de loisirs auront également des programmations : interventions et témoignages de chercheuses, sportives, policières, pompiers...

Ce sera aussi l'occasion de présenter et de valoriser les actions de la commune de Boulogne-Billancourt, menées tout au long de l'année.

Une conférence sera menée sur les femmes handicapées victimes de discrimination, avec le soutien de l'association « Femmes pour le dire et femmes pour agir ».

Une troupe de théâtre d'improvisation se produira au sein des établissements scolaires ainsi qu'au sein des clubs seniors avec pour sujet « Silence, on frappe ».

Une programmation spéciale est prévue au sein du cinéma « art & essai » sur les femmes réalisatrices.

De plus chaque année, une formation est dédiée aux Directrices, Directeurs de crèches sur l'Égalité Femmes – Hommes.



Monsieur **Vincent MARCHAND** invite les Elu.e.s à transmettre les informations relatives aux évènements programmés, pour la Journée Internationale pour les Droits des Femmes, le 8 mars prochain mais aussi tout au long de l'année.

Celles-ci pourront être partagées sur le site de l'AMD 92, volet « Réseau Égalité Femmes – Hommes 92 ».

Madame **Leïla LARIK** suggère de prendre un temps pour échanger librement entre Elu.e.s et de partager sur les problématiques rencontrées au quotidien.

# √ Échanges

Madame **Saïda BELAÏD** propose qu'une réunion soit organisée autour de la loi du 6 août 2019 qui transpose les dispositions de l'accord du 30 novembre 2018, à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, dans la fonction publique. Il serait en effet intéressant de partager sur les rapports municipaux dédiés à l'égalité femmes – hommes, au sein des collectivités territoriales et sur les plans d'actions.

C'est effectivement délicat de présenter des données ou des chiffres, sans apporter d'analyses ou d'explications.

Pour l'instant, le « bon taxi » mis en place au sein de la commune ne fonctionne pas du tout, alors que le commissariat relaie l'information.

La problématique de la prostitution des jeunes est aussi un phénomène grandissant. La commission départementale de lutte contre la prostitution est très active sur ce sujet.

Madame **Françoise GAGNARD** est tout à fait en accord sur la question de la prostitution. Elle s'est rapprochée auprès du Département qui a lancé une réflexion sur ce sujet.

Pour rappel, Fontenay-aux-Roses a connu une période très difficile, au printemps dernier, liée à l'assassinat d'un jeune, dans un contexte de réseau de prostitution. Il faut noter que certaines jeunes filles (dès l'âge de 12 ans) ne se considèrent pas comme victimes. Il y a aussi le déni des professionnels qui n'évalue pas la demande.

Il est vraiment essentiel de pouvoir ouvrir des lieux d'écoute pour les jeunes, voire pour les très jeunes, avec des professionnels.

Les réseaux sociaux jouent un rôle très important dans ces trafics. Cela touche tous les milieux sociaux. C'est vraiment un important travail de communication qui doit être menée.



Madame **Leïla LARIK**, évoque le « michetonnage » qui n'est pas un phénomène nouveau. Il s'agit de d'échanger des faveurs sexuelles dans le but d'obtenir des faveurs financières et matérielles. C'est donc une forme de prostitution, dans laquelle les jeunes filles se retrouvent souvent prises dans un engrenage.

C'est un mouvement qui s'est accentué durant la crise, via le monde digital. Il faut donc faire preuve d'une vigilance accrue au sein des institutions, des établissements sociaux et des parents.

C'est très délicat de dialoguer avec les familles pour les sensibiliser à ce phénomène.

Madame **Chantal BRAULT** souligne que c'est extrêmement inquiétant puisque les jeunes filles de tous milieux sociaux, n'ont pas conscience dans un premier temps de la situation et des dangers encourus. Ce sont de plus très souvent, des réseaux dirigés par leur petit ami.

Le Département a effectué un travail très important, à travers des colloques au sein des communes. Les associations, la Police nationale s'engagent également très fortement. Ils sont des interlocuteurs primordiaux pour les collectivités.

Il est aussi de la responsabilité des communes de former les enfants très tôt sur l'égalité femmes – hommes. Le Conseil Municipal des jeunes à Sceaux a travaillé sur ces questions, ils ont beaucoup de chose à dire, il faut savoir les écouter, les accompagner et les inciter à poursuivre dans cette voie.

Madame **Nassera HAMZA**, informe les Elus de la mise en place par le Département de consultations portant sur les sujets comme la sexualité, la prostitution (pôles sociaux à Clichy-la-Garenne et à Châtenay-Malabry).

Il est important d'expliquer aux enfants ce qu'est une relation normale entre une femme et un homme.

À Suresnes, il est prévu de former tous les animateurs sur la question de l'égalité femmes – hommes et de travailler en lien également avec l'Éducation nationale.

Madame **Carmelina de PABLO**, Maire-Adjointe de Montrouge, est membre titulaire de la commission départementale de lutte contre la prostitution. Cette instance étudie des dossiers de personnes souhaitant sortir de la prostitution.

Pour rappel, la France est anti-prostitution. Elle souhaite attirer l'attention sur le fait que certains candidats à la présidentielle, veulent revenir sur certaines lois, sous prétexte que les mesures d'accompagnement, pour sortir de la prostitution, ne sont pas efficaces. Alors que c'est faux, les associations qui soutiennent ces personnes, confirment qu'elles obtiennent des résultats. Il faut faire connaître ces mesures et ces résultats positifs.



Un terme n'est pas du tout adapté, celui « de travailleurs du sexe ». Cette expression légitime l'aspect « profession » alors que cela reste de la prostitution.

Pour informer les parents et les jeunes, il serait peut-être judicieux de se rapprocher des associations de parents d'élèves. Il est aussi important que la Justice soit davantage sensibilisée à ses questions.

Monsieur Vincent MARCHAND, ajoute que le Procureur de la République, Monsieur Pascal PRACHE, et Monsieur Jacques KOSSOWSKI, Président de l'AMD 92, ont signé un « protocole de signalement et de suivi des dossiers concernant les élus municipaux, et de relations avec l'Association des Maires des Hauts-de-Seine », lors de l'Assemblée générale des Maires, le 30 novembre 2021.

Celui-ci a été présenté à cette occasion et transmis aux 36 Maires des Hauts-de-Seine, par voie postale et aux Directrices / Directeurs de Cabinet, par courriel.

Il invite les Elu.e.s à se rapprocher des Cabinets des Maires, pour en prendre connaissance.

Madame **Jeanne DEFRANOUX** propose d'avoir une « boucle WhatsApp », pour faciliter les échanges entre Elu.e.s.

Madame **Leïla LARIK** prend note de cette proposition. Elle indique qu'elle a reçu au sein de la commune de Villeneuve-la-Garenne, une personne qui travaille avec les tout-petits sur ces questions, de manière ludique et pertinente : dessins, jeux...Une présentation pourrait être transmise au Réseau.

De nombreux intervenants proposent des prestations, elle invite le réseau à partager ces contacts. Cela pourrait faciliter la mise en place de projets.

Madame **Chantal BRAULT** interroge les Elu.e.s sur l'accompagnement du Conseil municipal, pour les actions menées.

Madame Leïla LARIK confirme que les Elu.e.s adhérent même si parfois des stéréotypes sont encore bien ancrées.

#### **Conclusion:**

Madame **Leïla LARIK** remercie les Elu.e.s pour leur forte implication et leur énergie à faire bouger les choses. Elle rappelle qu'elle reste à leur disposition et à leur écoute. Elle travaillera sur la mise en place d'un groupe d'échanges via Whastapp ou tout autre dispositif.

Madame **Leïla LARIK** espère retrouver très prochainement toutes et tous, lors de réunions, en présentiel.